

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2017-04-24

PROCÈS-VERBAL DU 24 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 24 avril 2017 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère
Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, à tous les membres du conseil le 21 avril 2017, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Présentation des états financiers 2016
- 4.** PAERRL – Acceptation des dépenses pour une subvention de 66 239 \$
- 5.** Service des loisirs – Adoption d'une politique d'utilisation
- 6.** Période de questions
- 7.** Levée de la séance

17-106

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté.

17-107

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier fut présenté aux membres du conseil lors d'une rencontre précédant la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable n'est présent à la séance extraordinaire;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, tel que présenté par la firme-comptable Mallette.

Le rapport faisait état d'un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 93 919 \$.

17-108

4. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – ACCEPTATION DES DÉPENSES POUR UNE SUBVENTION DE 66 239 \$

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 66 239 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, définissant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

5. SERVICE DES LOISIRS – ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'UTILISATION

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte sa décision à une séance ultérieure.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne fut posée lors de la période de questions.

17-109

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 19 h 45.

Fait et passé à Albanel en ce vingt-quatrième jour d'avril 2017.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général